



**Accueil des Lycéens
Lycée Saint Joseph
76270 Mesnières-en-Bray
à compter du lundi 08 juin 2020**

Protocole sanitaire

***(Document conforme aux dispositions des instructions générales du
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de
l'Education Nationale)***

SOMMAIRE

Le contexte (rappel)

1 - <u>Apprenants accueillis</u>	p. 3
2 - <u>Fonctionnement de l'établissement</u>	p. 4
3 - <u>Rôle de l'encadrement</u>	p. 4
4 - <u>Gestes sanitaires de base</u>	p. 6
5 - <u>Arrivée des apprenants</u>	p. 6
6 - <u>Aménagements des temps pédagogiques</u>	p. 7
a. Emplois du temps	
b. Aménagement et nettoyage des locaux	
c. Utilisation des matériels	
d. Circulation des apprenants en classe	
e. Enseignements spécifiques	
7 - <u>Pauses</u>	p. 9
8 - <u>Demi-pension</u>	p. 9
9 - <u>Gestion de l'Internat</u>	p. 10
a. Rappel des mesures sanitaires de base	
b. Rôle des membres du service de vie scolaire et étudiante de nuit	
c. Programmation et organisation du temps d'internat (17h30 à 8h00)	
10 - <u>Départ de l'établissement</u>	p. 13
11 - <u>Dispositions diverses</u>	p. 14

Dossier des annexes :

- 1. Documentation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
Les gestes « barrières » à adopter**

Le contexte (rappel)

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020, et depuis le 2 mars 2020 pour certaines zones touchées par l'épidémie.

Dès le confinement, chaque établissement a mis en œuvre un plan de continuité d'activités administrative, technique et pédagogique. L'accueil des apprenants et de la plupart des personnels a été suspendu. Certaines fonctions présentes sur les sites ont été réduites et d'autres maintenues (exploitations agricoles et ateliers technologiques notamment).

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre la très grande majorité des apprenants, la direction des établissements, les enseignants, les formateurs et les personnels de la vie scolaire.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La reprise progressive des activités d'enseignement en présentiel s'effectuera selon les instructions générales du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en cohérence avec les décisions gouvernementales en lien avec le plan de dé-confinement national et celui de reprise d'activités du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de réouverture des établissements d'enseignement technique agricole et des centres de formation publics et privés après le confinement, dans le respect de la doctrine sanitaire et des décisions prises par les collectivités territoriales de rattachement.

Nous vous informons que conformément à cette décision, après cette période de confinement pendant laquelle les enseignants ont maintenu leur activité grâce à la continuité pédagogique à distance, le Lycée Agricole Saint Joseph du Château de Mesnières-en-Bray accueillera de nouveaux les **à compter du lundi 08 juin 2020, 10h30**.

Cette réouverture du Lycée Saint Joseph décidée dans le cadre de la stratégie de déconfinement ne pourra se faire que dans le cadre des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

La doctrine sanitaire pour les établissements du ministère de l'agriculture et de l'alimentation doit se conformer en priorité au guide de prévention des risques en établissement d'enseignement en période d'épidémie de Coronavirus SARSCoV-2.

La doctrine sanitaire repose sur cinq principes généraux :

- le maintien de la distanciation physique ;
- l'application des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des apprenants (15 apprenants maximum pour chacune des classes),
- l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- la communication, l'information et la formation.

Le ministère mettra à disposition des masques pour les personnels de son ressort ; ces derniers ne devront jamais se substituer à la mise œuvre des gestes barrières et en particulier les mesures liées à la distanciation physique. 2/15

En complément des gestes barrières, et sauf pendant le temps des repas, le port du masque anti-projection (également appelé masque grand public) est recommandé par les

autorités sanitaires.

C'est dans ce cadre strict qu'un projet d'accueil de déconfinement « **progressif** » et « **prudent** » est mis en œuvre sur le site de l'Institut St Joseph de Mesnières-en-Bray. Cet accueil sera **soumis à une organisation nouvelle très stricte** afin de veiller au mieux, à la sécurité de tous (apprentis et membres du personnel).

1- Apprenants accueillis

Les aménagements (ainsi que, le cas échéant, les capacités d'accueil en matière de restauration et d'hébergement, internat notamment) peuvent conduire à devoir prioriser les publics accueillis en formation présentielle ou les formations elles-mêmes.

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il appartiendra aux représentants légaux de fournir des masques aux lycéens lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Pour les élèves de 4ème et de 3ème de l'enseignement agricole, l'Etat fournira les masques « grand public » nécessaires pour chaque jeune.

2 - Fonctionnement de l'établissement

Chaque apprenant devra avoir sur lui une bouteille d'eau ou une gourde d'eau.

L'accès à l'établissement sera possible à partir du **lundi à 10h35** et jusqu'à **17h00** uniquement, par l'entrée principale. Les autres jours les apprenants seront présents dès **8h30** et ne **repartiront qu'à 17h00**.

La reprise des lycéens (2^{nde} et 1^{ère}) se fera le **lundi 8 juin 2020 à 10h35**. Pour les classes de terminales, la reprise se fera à partir du Lundi 15 juin 2020.

Aucun départ anticipé ne sera accepté sauf pour des raisons médicales (aucun retour ne sera autorisé avant 17h00).

Les cours se dérouleront normalement le **lundi à partir de 10h35** et à partir de **8h30** pour les autres jours jusqu'au vendredi après-midi jusqu'à **15h30**.

L'accès aux locaux sera interdit à toutes les personnes externes à l'établissement (parents, accompagnants...) excepté sur rendez-vous pris par téléphone au 02 35 93 10 04 ou par mail : severine.goumarin@cbneap.fr ou sur l'adresse mail de la vie scolaire vs.mesnieres@cneap.fr ou directement auprès de Mme Sylvie Robin en charge du secrétariat de la vie scolaire.

Les apprenants véhiculés devront se garer dans la cour du château devant le terrain de sport sauf le vendredi. Les véhicules devront être stationnés dans la cour de la Ferme.

Les transports scolaires desservant notre établissement de formation seront assurés mais avec un nombre de places limités (**14 élèves par bus**).

3/15

Le port du masque sera obligatoire pour les temps de pause, les déplacements... et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation physique risque de ne pas être respecté.

Les règles de distanciation physique et les gestes barrières seront constamment appliqués. Ils seront précisés à chaque apprenant par M. Arnaud Drouet, Responsable de la Vie Scolaire et Étudiante dès l'arrivée de l'apprenant sur le site. Ces dispositions seront reprises chaque matin.

Des affiches et d'autres documents reprenant ces dispositions seront apposés dans les lieux fréquentés par les apprenants et les membres du personnel.

3 - Rôle de l'encadrement

L'encadrement humain joue bien entendu un rôle clé dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique et, plus globalement, l'implication des équipes est centrale pour réussir la reprise. Les recommandations et principes impactant l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines sont détaillées dans le guide sectoriel

Le Lycée Saint Joseph du Château de Mesnières-en-Bray s'engage à :

- Organiser une concertation (information préalable) avec le Conseil de Direction « élargi » aux responsables de la logistique et de l'hygiène/entretien. Une rencontre a été prévue le mardi 02 juin 2020 pour valider la mise en place du protocole sanitaire du Lycée Saint Joseph.
- Informer, de façon spécifique, les enseignants en tant que garants du respect des gestes barrières sur les mesures mises en œuvre dans l'établissement et à appliquer avec leurs élèves. Cette information sera transmise lors de la réunion de pré-reprise de tous les enseignants et personnels de Vie Scolaire prévue le jeudi 04 juin à 14h00 avec la présentation du protocole sanitaire des lycéens.
- Informer les personnels d'accueil, garants du respect des gestes barrières notamment du maintien d'un mètre de distance entre les bénéficiaires de formation et les membres du personnel ou les autres personnes se rendant sur le site (notamment dans les internats et les lieux communs).
M. Arnaud Drouet, Responsable de la Vie Scolaire et Étudiante et M. Jean-Philippe Picard, Responsable des Internats, veilleront à l'application et au respect du protocole sanitaire.
- Impliquer les lycéens comme responsables de leur propre sécurité et de celle des autres. Pour cela, deux vecteurs peuvent être mobilisés :
 - ✓ Pour chaque groupe de Lycéens, un temps d'explication des consignes sanitaires générales et spécifiques à l'établissement et de rappel de la responsabilité de chaque individu dans la lutte contre la propagation du virus sera prévu à l'arrivée des apprenants sur le site par M. Arnaud Drouet, Responsable de la Vie Scolaire et Étudiante. 4/15
 - ✓ Un rappel à chaque lycéen le règlement intérieur avec modifications de celui-ci liées à la mise en œuvre du protocole sanitaire. En cas de non-respect des nouvelles consignes, des sanctions disciplinaires pourront être prises par la direction de l'établissement (ou par tout organe spécialement désigné à cet effet) à l'encontre du contrevenant dans les conditions établies par le règlement intérieur.

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'apprenant ne doit absolument pas se rendre dans notre établissement.

En cas de suspicion forte, le service de vie scolaire de l'établissement prendra en charge les apprenants et les personnels présentant des symptômes.

Le protocole d'isolement de la personne dans un lieu confiné de l'établissement de formation aménagé spécifiquement pour cette situation sera immédiatement mis en œuvre.

Les informations concernant les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie du virus Covid 19 vous sont rappelées ci-dessous :

- Un numéro vert répond à vos questions 24h/24 et 7j / 7 : 0 800 130 000
- Un site internet est ouvert : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

4 – Gestes sanitaires de base

Les apprenants se laveront les mains avec du savon (ou une solution hydroalcoolique) :

- À l'arrivée sur le site, avant d'entrer en classe,
- Avant et après chaque pause,
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après être passé aux toilettes,
- Après s'être mouché, avoir éternué et avoir toussé,
- Après avoir touché aux objets possiblement contaminés (notamment les objets ne lui appartenant pas),
- Avant de repartir du site.

L'utilisation du masque :

- Un masque de protection sera fourni à chaque apprenant par 1/2 journée et pour l'internat,
- Le masque ne remplacera pas les gestes barrières notamment la distanciation physique,
- Le masque ne devra pas être touché ou placé sur le menton ou le front,
- Le masque devra être changé après 4 heures ou si l'apprenant souhaite boire ou manger,
- Le masque devra être retiré en ne touchant que les élastiques,
- S'il s'agit d'un masque jetable, l'apprenant ira le déposer dans une poubelle lui-même en le tenant par les élastiques.

5/15

5 - Arrivée des apprenants

Nous vous demandons de veiller à la ponctualité car les retards poseront des difficultés pour l'application du protocole sanitaire nécessaire à la sécurité de tous.

Rappel : les apprenants devront se laver les mains à l'entrée du site, un masque sera fourni par l'établissement dès leur arrivée et la solution hydroalcoolique sera disponible à l'entrée de chaque local.

Protocole d'arrivée :

- Les apprenants internes se dirigeront directement chaque lundi vers la bagagerie pour déposer leurs bagages et suivre le sens de circulation mis en place.
- La prise de température et la distribution du masque se fera à l'arrivée sur l'établissement de formation sur le parking du château.

Un balisage permettra la circulation dans la cour et dans les locaux tout en respectant les règles de distanciation physique. Les apprenants devront donc **se déplacer** en favorisant la sécurité de tous.

Les apprenants rejoindront, **sans délai**, la zone prévue dans la cour relative à leur groupe classe en respectant les règles de distanciation. Ils ne sortiront pas de cette zone.

Dès la sonnerie, l'enseignant prendra en charge le groupe classe et le dirigera vers la salle qui lui est attribuée pour la semaine (les apprenants utiliseront la même place toute la semaine).

L'enseignant veillera au maintien des distanciations physiques.

Un sens de circulation valable en permanence sera défini pour rejoindre la salle de classe.

6 - Aménagements des temps pédagogiques

a. Emplois du temps

Les emplois du temps des classes des apprenants seront modifiés à partir du lundi 08 juin 2020. Ils permettront aux enseignants d'être présents par demi-journée dans l'établissement et de faciliter le télétravail.

Ils seront également aménagés afin de permettre aux apprenants de bénéficier d'un suivi pédagogique de qualité.

Le lundi 08 juin 2020, de 10h35 à 11h00, les élèves bénéficieront d'une première information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera donnée par M. Arnaud Drouet, Responsable de la Vie Scolaire et Étudiante.

Pour limiter le brassage avec les autres groupes, les horaires des cours devront être strictement respectés.

6/15

b. Aménagement et nettoyage des locaux (effectif du 08/06/20)

Classe	Date de reprise en classe	Date de fin de classe	Salle attribuée pour la semaine	Effectif
4 ^{ème} Nature.	Lundi 08/06/2020	Vendredi 19/06/2020	A3-1	9 (7 internes)
3 ^{ème} Nature.	Lundi 08/06/2020	Vendredi 26/06/2020	A 2-3 / A2-2	14 (8 internes)

	0	0		
2 ^{nde} NJPF.	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	B 0-1	10 (9 internes)
2 ^{nde} Pro Horticulture.	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 12/06/202 0	Serres	08 (6 internes)
1 ^{ère} Bac Pro Forêt	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 12/06/202 0	B 0-2	05 (5 internes)
1 ^{ère} Bac Pro Horticulture	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 12/06/202 0	Serres	04 (4 internes)
Terminal Pro Forêt	Lundi 15/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	B 0-2	10 (8 internes)
Terminale Pro Horticole	Lundi 15/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	C 0-1	04 (3 internes)
Terminale Pro SAPAT	Lundi 15/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	D 0-1	02 (1 internes)
Seconde générale et technologique	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	D 0-3	03 (1 internes)
1 ^{ère} STAV	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	B 0-3	08 (4 internes)
Terminale STAV	Lundi 15/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	B 0-4	08 (6 internes)
1 ^{ère} ST2S	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	B 0-5	08 (4 internes)
1 ^{ère} Bac Pro Hôtellerie Restauration	Lundi 08/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	B 0-6	09 (6 internes)
Terminale Bac Pro Hôtellerie Restauration	Lundi 15/06/202 0	Vendredi 19/06/202 0	B 0-7	0

Avant l'arrivée des élèves dans la classe, l'aération de celle-ci sera assurée par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

Cette opération sera répétée durant les pauses, pendant la pause repas et en fin de journée.

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique,
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre d'une part les tables et d'autre

- part les tables et le bureau du formateur,
- Retirer le mobilier et le matériel non nécessaires.

7/15

Sur le temps du déjeuner, un nettoyage et une désinfection des espaces utilisés (tables, chaises, bureau du formateur, interrupteurs, poignée de porte, ordinateur, changement de sac poubelle) seront effectués par les personnels d'entretien sous la responsabilité de Mme Véronique Artigue, Responsable du Service Hygiène et Entretien.

En fin de journée, cette opération sera répétée. Il est rappelé que les sols seront nettoyés et désinfectés par un produit virucide.

c. Utilisation des matériels

Rappel : Du gel hydroalcoolique et des masques seront à disposition des formateurs et des apprenants dans chacune des salles de classe. Des lingettes désinfectantes seront aussi à disposition afin que l'enseignant puisse nettoyer le clavier de l'ordinateur de la classe avant et après son utilisation.

Rappel : Le lavage des mains doit être réalisé en arrivant en classe (le matin, après la pause, après la pause déjeuner) en utilisant le gel hydroalcoolique : seul l'enseignant ou un membre du personnel de la Vie Scolaire et Étudiante sera habilité à distribuer le gel.

Rappel : Le port du masque par les apprenants sera obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

Les mouchoirs à usage unique devront être déposés, après utilisation, dans une poubelle dédiée à cet effet.

L'accès au casier sera strictement interdit. Chaque apprenant déposera ses affaires dans son espace proche (manteau, affaires scolaires). Il disposera également de son propre matériel : aucun échange ou prêt possible.

Le transfert d'objets ou de matériels entre le domicile et l'établissement doit être limité au strict minimum.

d. Circulation des apprenants en classe

Les apprenants devront respecter le plan de classe défini le premier jour. Il ne sera pas autorisé à l'apprenant de changer de place. D'autre part, la circulation dans la salle de classe, notamment au moment des interours, sera strictement interdite.

Aucun apprenant ne sera autorisé à quitter la salle de classe pendant les heures de cours. Dans le cas de l'appel du matin et de celui de l'après-midi, un membre du personnel de la Vie Scolaire et Étudiante passera dans chacune des salles pour relever les éventuels absents. En cas d'urgence, le formateur utilisera son téléphone portable pour avertir le service de la Vie Scolaire et Étudiante.

La porte sera ouverte et le restera durant chaque cours.

A la sonnerie, les apprenants devront sortir un par un de la salle sans en respectant la distance physique d'un mètre.

L'enseignant en charge de la classe accompagnera les élèves jusque dans la cour.

e. Enseignements spécifiques

Les enseignements technologiques feront l'objet d'un protocole spécifique qui sera travaillé avec les enseignants (forêt, serres horticoles, ...). Pour la reprise de la semaine du lundi 8 juin 2020 au vendredi 12 juin 2020, il n'y aura pas d'enseignements technologiques

7 - Pauses

Des pauses seront organisées dans la cour, aux horaires habituels. Les pauses seront de 15 minutes pour chaque classe. En cas d'intempéries, les apprenants resteront en salle de classe. Les apprenants ne pourront se déplacer qu'à l'intérieur de leur zone.

Pendant ces pauses, la distanciation physique devra être respectée (ne pas s'approcher à moins d'un mètre d'une personne : camarade ou adulte).

- L'accès aux toilettes se fera par groupe de 2 apprenants avec le lavage des mains à l'entrée et à la sortie.
Les toilettes seront celles de l'espace « accueil » pour la zone 1 et 2
Les toilettes seront celles de l'espace « rez de douve » pour la zone 3 et 4
- Dès la sonnerie de fin de pause, l'enseignant prendra en charge le groupe classe et le dirigera vers la salle qui lui sera attribuée.

L'enseignant veillera au maintien des distanciations physiques.

Un sens de la circulation valable en permanence sera défini pour rejoindre la salle de classe.

8 - Demi-pension

L'accès au restaurant scolaire :

- Un ordre de passage par groupe classe sera établi par les personnels du service de la vie scolaire.
- Après accord d'un membre du service de la Vie Scolaire et Étudiante, l'apprenant entrera dans le restaurant scolaire et utilisera la solution hydroalcoolique qui lui sera distribuée. Avant son entrée, l'apprenant respectera le marquage au sol pour son passage.
- En respectant la distanciation physique d'un mètre, sur la ligne de self, chaque apprenant recevra un plateau repas complet (un seul menu) par un membre du personnel Elior.
- Chaque apprenant rejoindra la table et la place qui lui sera attribuées pour tout le repas et n'en partira qu'à la fin du repas. Il n'y aura aucune circulation dans le réfectoire. Les apprenants seront deux par table.
- A la fin du repas, l'apprenant déposera son plateau sur la ligne de lavage en respectant la distanciation physique. L'apprenant se dirigera vers la sortie et utilisera la solution hydroalcoolique distribuée. Un sens de circulation d'entrée et de sortie dans le restaurant scolaire sera prévu.
- Un nouveau masque sera distribué, après le repas, aux apprenants et personnels n'en disposant pas.

9 - Gestion de l'internat du lycée

a. Rappel des mesures sanitaires de base

- Maintenir la distanciation physique : respecter la distance de 1 mètre entre les personnes. Pas de contacts directs et une organisation stricte conforme à la distanciation physique pour la circulation et l'accès aux espaces collectifs.
- Appliquer les gestes barrières : respect des gestes barrières en permanence et sur tous les espaces. Se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique. Tousser ou éternuer dans son coude. Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle appropriée. Pas de serrage de mains ou d'embrassades.
- Limiter le brassage des élèves : éviter le mélange des deux classes. Attribuer des espaces par classe en respectant les zones dédiées extérieures à partir desquelles s'organisent les mouvements.
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels : nettoyage fréquent simple et approfondi et désinfection des espaces et des matériels utilisés avec un produit virucide.
- Former, informer et communiquer : sensibilisation et affichage pratique pour tous les apprenants.

b. Rôle des membres du service de vie scolaire et étudiante de nuit

- M. Jean-Philippe PICARD, Responsable Général des Internats doit faire respecter strictement les mesures sanitaires de base dans le cadre de la lutte contre le virus Covid 19.
- Le port du masque réglementaire est obligatoire dans les zones exigües et les lieux collectifs dans le cas où la distanciation physique ne peut être respectée (attention aux couloirs des étages de l'internat).
- Les déplacements des membres du personnel comme ceux des apprenants sont limités dans l'établissement : chacun veillera à utiliser les mêmes espaces et les mêmes trajets quotidiens à l'internat.
- Chaque espace utilisé sera agencé de manière à respecter la distanciation physique.
- M. Jean-Philippe Picard, Responsable Général des internats, accompagné de Mr Husson et Mme Bouton présenteront le projet d'accueil des internes dès le lundi 08 juin 2020 à l'arrivée des internes.
- Un protocole de nettoyage individuel sera mis en place sous la responsabilité de M. Jean-Philippe PICARD, Responsable Général des Internats. Les apprenants pourront, à l'aide de lingettes désinfectantes, nettoyer leur matériel.
- Il est rappelé que toutes les rencontres potentielles avec des parents ou les responsables légaux se feront dans le bureau d'accueil situé à proximité du parking du château.

- On privilégiera la communication à distance avec les familles des lycéens. Une permanence téléphonique sur le numéro habituel : 06 87 85 40 58 sera assurée par le Responsable Général des internats.

c. **Programmation et organisation du temps d'internat (17h30 - 8h00)**

✓ **Les études du soir**

A 17h00 les lycéens auront un goûter proposé dans des sachets individuels. Les études sont obligatoires pour les lycéens. Trois études par semaine plus une étude en chambre. Ils pourront s'y rendre avec 1 mètre de distanciation, la salle de classe sera ouverte préalablement.

Horaire de l'étude : l'heure d'étude s'effectuera de 17h30 à 19h00 et sera fixe.

Sens de circulation accès salle de classe : les salles de classe des lycéens étant à l'écart des salles de cours du collège, aucun risque de brassage ne pourra se produire. Les apprenants iront dans leur salle de classe, la salle sera déjà ouverte afin d'éviter tout rassemblement devant la porte.

Hygiène solution hydro alcoolique : les lycéens se désinfecteront les mains avant d'entrer dans la salle de classe à l'aide d'un distributeur de gel.

Capacité d'accueil : Les salles de classe des lycéens peuvent accueillir au moins 15 élèves en respectant la distanciation sociale. Si le nombre d'élèves est plus élevé, 2 salles de classe peuvent être mises à disposition.

Mise en place d'un plan de classe : les lycéens auront une place attribuée qui sera définitive jusqu'à la fin de l'année. Le plan de classe est celui de la journée.

Respect des gestes barrières : ils seront évidemment à respecter strictement lors de ce temps d'étude. Il n'y aura pas de casier pour éviter les déplacements. Les apprenants ne participant pas à l'étude pourront se rendre dans leur chambre dès 17h30, avec leur éducateur, en n'oubliant pas de se désinfecter les mains à la sortie des cours.

Les lycéens sont de jeunes adultes, et ont la responsabilité, d'assurer le respect de ces gestes barrières.

Toute sortie à l'extérieur de l'établissement sera totalement interdite entre la fin des cours et le repas (en cas de non-respect de la consigne, le lycéen sera interdit de retour sur le site).

✓ **La restauration (dîner)**

Protocole : Nous sommes actuellement dans un contexte exceptionnel c'est pourquoi nous devons prendre des mesures exceptionnelles. Les lycéens internes devront obligatoirement manger au restaurant scolaire le soir, ils ne pourront pas aller manger à l'extérieur ou se faire livrer de la nourriture afin de limiter le brassage avec des personnes de l'extérieur et assurer la sécurité des autres internes.

Horaires : 19h30 précise avec un ordre de passage par classe, pour éviter les regroupements avec d'autres élèves.

La gestion du restaurant scolaire pour le dîner est identique à celle du déjeuner.

✓ **Temps d'internat**

Les lycéens internes seront logés dans l'Internat de la ferme, de St Louis et de la Nouvelle Résidence.

Après le dîner les apprenants pourront prendre un temps libre avec l'autorisation de l'éducateur, uniquement à l'intérieur de l'établissement, à proximité de leur internat et en respectant les gestes barrières et la distanciation physique. Un relevé de température sera effectué à la discrétion de l'apprenant. Toute sortie de l'établissement scolaire est formellement proscrite.

Hygiène solution hydro alcoolique : les lycéens pourront bénéficier de gel hydro alcoolique qui leur sera distribuée à l'entrée de l'internat, afin d'être autonome et efficace sur la désinfection de leurs mains.

Sens de circulation et accès à l'internat : les lycéens rejoindront leur internat après le dîner, classe par classe, en respectant la distanciation physique et l'utilisation du gel hydro alcoolique. Aucune circulation ne sera autorisée dans l'internat. L'entrée des apprenants internes se fera par la porte principale, les sorties se feront par les issues de secours des internats.

Capacité d'accueil : les lycéens internes garçons (22) seront logés à l'internat de la ferme qui dispose de 25 places (un par chambre) réparties sur 2 étages. La classe de seconde NJPF (8 élèves) sera logée à la Nouvelle Résidence, au deuxième étage, sous la responsabilité de Mr Guyot (éducateur des 4^{ème}/3^{ème} nature) afin de respecter la règle d'un élève par chambre. Les filles (14) seront situées à l'internat St Louis qui dispose de 17 places (une par chambre).

Mise en place d'un plan d'internat : les Responsables des différents internats procéderont à la répartition des lycéens au début de la reprise. Les places attribuées seront définitives.

Utilisation des sanitaires : l'internat de la ferme dispose de sanitaires et de toilettes séparés en 4 blocs : 2 blocs de 4 douches et 2 blocs de 4 WC. Celui de la Nouvelle Résidence dispose de 2 blocs de 5 douches et 1 bloc de 4 WC et un bloc de 3 WC au 1^{er} étage et celui de St Louis d'un bloc de 3 douches et 1 bloc de 3 WC.

12/15

Une rotation avec un ordre de passage pour les douches sera nécessaire pour garantir la sécurité de tous.

Chaque espace utilisé sera désinfecté avant chaque passage par les lycéens eux-mêmes sur les surfaces dites de contact, à l'aide de lingettes désinfectantes.

✓ La restauration (petit déjeuner)

Les apprenants devront se rendre au restaurant scolaire en respectant la distanciation physique. Tout le monde devra être présent et ponctuel afin de procéder à un nouveau relevé de température.

Horaires : à partir de 7h00 précise, et jusqu'à 7h30, pour éviter le brassage avec d'autres élèves afin d'assurer la sécurité de tous.

Déroulement du petit déjeuner : les règles établies pour le déjeuner et le dîner seront appliquées de la même façon pour le petit déjeuner. Un retour à l'internat sera possible pour les lycéens de 7h30 à 8h15.

10 - Départ de l'établissement

A la fin de la dernière heure de cours de la journée, l'enseignant distribuera la solution hydroalcoolique à chaque apprenant et accompagnera les apprenants dans la cour en suivant le sens de circulation.

Les apprenants transportés se rendent, classe après classe, sans délai, dans leur bus sous la responsabilité d'un membre du service de la vie scolaire

Les parents sont priés de bien vouloir attendre leur enfant dans leur véhicule sur le parking du château.

La gestion des bagages sera assurée par un membre du service de la vie scolaire.

11 - Gestion d'un cas de Covid 19 sur le site

a. Rappel des symptômes

Même s'il est difficile d'identifier les symptômes du virus Covid 19 ; il est possible d'en identifier quelques-uns rappelés dans ce document :

- Les plus communs : fièvre, sensation de fatigue, toux sèche
- Les plus rares : courbatures, congestion et écoulement nasale, maux de gorge et diarrhées

b. Protocole interne de gestion d'un cas de suspicion du Covid 19

- Isolement immédiat de la personne (élève ou membre du personnel)
- Lieu d'isolement : le dortoir des « Saints Anges » sera le lieu de confinement en attendant la venue d'un service médical ou de la famille.
Cet espace de confinement comprendra un lavabo pour le lavage des mains avec du savon et des toilettes à disposition.
- En cas de suspicion, après prise de température dans des conditions de sécurité maximale, le Responsable de Vie Scolaire, le Responsable de l'Internat ou l'Éducateur de Nuit veilleront à prévenir immédiatement par téléphone :

13/15

- Le Chef d'Établissement
- La famille de l'élève ou les responsables légaux (*des informations seront données à ceux-ci sur la conduite à tenir*)

S'il est impossible de joindre la famille ou les représentants légaux, l'établissement se mettra en contact immédiatement avec un service de

santé (médecin, SAMU, ...) pour la prise en charge de l'apprenant.

- Surveillance/accompagnement : Le Responsable de Vie Scolaire et Étudiante (en journée) ou le Responsable des internats (lors de la nuit) sera chargé de la surveillance et de l'accompagnement de la personne jusqu'à la venue de la famille (ou des représentants légaux) voire du service de santé.
- L'apprenant devra être rapatrié à son domicile en fonction de la gravité de la situation.
- Un nettoyage approfondi de la pièce d'isolement sera fait par le service d'entretien dans les conditions maximales de sécurité.
- Un retour de l'apprenant ou de l'adulte sera possible après avis du médecin.

11 - Dispositions diverses

Toutes les dispositions du règlement intérieur des lycéens pour l'année scolaire 2019/2020 s'appliqueront à l'exception des règles sanitaires évoquées dans celui-ci. Celles-ci étant remplacées dans le cadre de la situation exceptionnelle de pandémie du virus Covid 19 par ce protocole sanitaire pour l'accueil des classes des lycéens.

Tout apprenant qui ne respectera pas strictement les dispositions de ce protocole sanitaire ne sera plus accueilli dans notre établissement scolaire en cette fin d'année scolaire. L'apprenant sera immédiatement averti et reçu par le Chef d'Établissement après décision prise en Conseil de Direction. Il est rappelé que la finalité du protocole sanitaire est de protéger du virus Covid 19, les apprenants et les membres du personnel présents sur le site du Château de Mesnières-en-Bray.

Ce protocole sanitaire sera transmis à toutes les familles des élèves des classes du Lycée. Il sera disponible sur le site internet de l'Institut St Joseph de Mesnières-en-Bray.

Pour son application interne, ce protocole sanitaire sera transmis pour validation aux membres du Comité Social et Économique de l'établissement. Il fera l'objet d'une note de service applicable à l'ensemble des personnels de l'Institut St Joseph de Mesnières-en-Bray.

Ce protocole sanitaire pourra être complété par des dispositions nouvelles en fonction des situations rencontrées.

Fait à Mesnières-en-Bray, le lundi 08 juin 2020



Gilles Pelletier
Chef d'Établissement
14/15

ANNEXE 1 : Les gestes « barrières » à adopter

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.

-  1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
-  2 Tousse et étourne dans le pli de ton coude et loin de tes amis.
-  3 Utilise des mouchoirs en papier et jette-les à la poubelle.
-  4 Salue tes amis de loin.
-  5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
-  6 Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

COVID-19



METTRE ET PORTER SON MASQUE

-  Avant de mettre mon masque, je me lave les mains.
-  Il couvre mon nez et ma bouche.
-  Je le touche le moins possible.
-  Je pense à me laver les mains très régulièrement.

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

COVID-19

LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT

-  Je ne crée pas d'attroupements dans les couloirs.
-  Je respecte le sens de circulation indiqué.
-  Je me tiens à plus d'un mètre des autres, même en cas de croisement.
-  J'évite de toucher les poignées de portes.

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

COVID-19

LES RÈGLES À RESPECTER DANS LA COUR DE RÉCRÉATION

-  Je reste à un mètre de mes camarades (deux grands pas).
-  Je ne joue pas à des jeux collectifs.
-  Après chaque récréation, je me lave les mains.
-  Je porte mon masque même lorsque je parle.

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)